

CTL DU 25/03/2014

Compte rendu

Premier comité avec notre nouveau directeur... mais surtout premiers échanges après un mouvement de grève particulièrement suivi dans notre département.

FO-DGFIP a interpellé le président du comité, dans sa déclaration liminaire, sur les résultats du mouvement social du jeudi 20 mars 2014.

Notre directeur a reconnu que la dégradation des conditions de travail étaient la conséquence des suppressions successives d'emploi à la DGFIP.

Cependant, pour lui la DG ne fait qu'appliquer les lois de finances et que donc il ne s'agit pas d'un problème local.

Finalement, la DDFIP 66 ne peut gérer qu'avec les effectifs en place et ceux à venir !

FO-DGFIP a indiqué que 50% de grévistes dans les PO était bien un signe de malaise et a rappelé que notre syndicat avait un rôle à jouer, non pas pour apporter des solutions, mais pour protéger les agents et que nous serions très attentifs à toutes les décisions prises en local. Le directeur départemental trouve pathétique et inutile notre mobilisation. Il prétend partager notre constat sur l'état des services, nous demandant de faire contre mauvaise fortune bon cœur, et de nous adapter aux changements qu'il nous imposera.

N'en déplaise à M. Le Directeur, c'est bien dans son département que près de 50 % des agents étaient en grève jeudi 20 mars. Nous lui avons rappelé que ce pourcentage reflète le malaise à la DGFIP, libre à notre Directeur d'écarter d'une phrase ces problèmes mais nous ne nous laisserons pas décourager, les agents de la DGFIP ont toujours su faire preuve d'adaptation, mais l'adaptation a ces limites !!!

Notre administration en a-t-elle conscience ?

Peut-on lui faire confiance pour sauvegarder notre santé et respecter nos choix professionnels quels qu'ils soient ?

Pour FO-DGFIP, les choix de l'administration doivent être **assumés par l'administration seule responsable** des détériorations des conditions de travail.

Pour autant, devons-nous rester impassible devant le cumul des atteintes faites aux fonctionnaires ?

Et bien non !, et nous espérons d'un Directeur qu'il soit combattant plutôt que fataliste.

Plusieurs points étaient à l'ordre jour.

Tout d'abord, l'approbation des PV des précédents comités techniques locaux, sur ces sujets, FO-DGFIP s'est abstenu, nous paraissant difficile d'approuver des comptes-rendu datés des plusieurs mois voire un an après.

Ensuite, sur la mise en place d'un SVI à Prades : FO-DGFIP a rappelé son attachement au poste d'accueil physique et téléphonique irremplaçables par des technologies aussi sophistiquées soient-elles.

La mise en place de ce SVI ne doit pas être un prétexte à la suppression d'un nouvel emploi. FO-DGFIP a voté contre la proposition de l'administration. D'une part, car le dispositif était déjà en place avant même ce comité (dialogue social une nouvelle fois bafoué), ensuite car le poste d'accueil physique et téléphonique est un poste incontournable pour des raisons de sécurité et de qualité de service public.

Le point 6 de ce comité, était la présentation du dispositif de départementalisation des procédures collectives.

Sur ce point, les OS ont signalé unanimement qu'il était difficile d'approuver cette démarche, alors même que les dossiers RJ/LJ n'étaient pas encore quantifiés.

Est-il possible de prévoir qu'1 seul poste de B et 1 seul poste de A suffira ?

Le directeur en a convenu et va revoir sa copie en particulier concernant le cadre B

Le point 7 était l'approbation de la caisse commune au centre des finances publiques de la côte vermeille à Perpignan.

FO-DGFIP a particulièrement été écouté sur ce dossier grâce à l'intervention de notre expert. Nous avons demandé la création d'un autre poste de caissier, compte-tenu de l'augmentation de la charge de travail et une fermeture un quart d'heure le midi et le soir du centre.

Le président a indiqué qu'il allait étudier notre proposition et qu'une réunion se déroulerait avec l'ensemble des caissiers.

Le point 8, le plan local de formation était à l'ordre du jour.

Ce plan sera mis en ligne prochainement et sera actualisé en fonction des besoins des agents suite aux entretiens professionnels.

Le point 9 concernait le remboursement des frais professionnels. Cette note départementale était présentée pour information aux Organisations syndicales.

FO-DGFIP a rappelé qu'un éclaircissement sur les règles de gestion était appréciable et a demandé que l'arrêté ministériel de 2006 soit appliqué, à savoir, la possibilité d'opter pour la 1ère classe dans le train ou d'obtenir des billets d'avion, si les conditions tarifaires sont favorables.

FO-DGFIP, dans sa déclaration liminaire s'est insurgé des avances de frais, parfois considérables, que pouvaient faire les agents de la DGFIP, nous ne sommes pas des organismes de crédit.

Enfin, le dernier point portait sur une modification des horaires de Saint-Paul de Fenouillet, à la demande des agents en poste. FO-DGFIP a approuvé car il s'agit d'une demande de nos collègues susceptibles d'améliorer leurs conditions de travail..

Plusieurs interrogations par les OS ont été soulevées à l'issue de ce CTL et notamment la possibilité de mettre en place un pont naturel le vendredi 30 mai ou éventuellement autoriser la fermeture des sites.



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr



Notre ancien Directeur n'avait pas souhaité répondre à ces demandes syndicales avant son départ. Le nouveau Directeur a tranché rapidement en autorisant la fermeture des sites le 30 mai tout en autorisant les personnels à venir travailler s'ils le souhaitent.

Nos élus en CTL :

Bernard Marti - Ariel SALA - Frédéric Ferrer

Claude Micolau-France Leroy- Henri Villaro

Experts : Violaine Olive – Thierry Delalande